

Excursions, Transport et Déplacements Avec des Mineurs

NAD Ressources Pour la Sécurité des Ministères de la Jeunesse

<http://adventistyouthministries.org/safety-resources>

EXCURSIONS AVEC DES MINEURS

- a. Les volontaires ne doivent pas voyager seuls avec un enfant ou un jeune. Si un seul adulte est disponible, il devrait y avoir un minimum de deux enfants ou des jeunes présents pour l'ensemble du voyage.
- b. Si une situation d'urgence survient lorsqu'il est nécessaire de voyager seul avec un enfant, le parent ou le tuteur de l'enfant doit être informé dès que possible.

EXCURSIONS

- a. Toutes les excursions et toutes les réunions menées au loin des lieux de l'église doivent être pré-approuvées par le Conseil de l'église. Toutes les activités de nuit ou les excursions divers doivent avoir préalablement documenté par l'approbation du Conseil d'église. Tous les participants mineurs doivent avoir une autorisation parentale signée pour chaque voyage ainsi qu'un communiqué de soins médicaux d'urgence. Les parents doivent être avertis des adultes en charge de l'activité.
- b. Tous les voyages, y compris les excursions d'une journée et les séjours d'une nuit, nécessitent une planification minutieuse, y compris une provision suffisante pour la sécurité en matière de transport, d'installations, d'activités et d'urgences.
- c. Une assurance responsabilité adéquate par le biais de votre conférence locale et de l'assurance « Adventist Risk Management » devrait être en place avant tout voyage.
- d. Les compagnies d'assurance automobile appropriées devraient être en place avant tout voyage.
- e. Le consentement écrit d'un parent ou d'un tuteur spécifiquement pour chaque voyage et les activités liées doit être obtenus bien à l'avance.
- f. Une copie de l'itinéraire de voyage et des numéros de téléphone de contact pour les dirigeants devraient être mis à la disposition des parents et des tuteurs.
- g. Il doit y avoir une supervision adéquate, adaptée aux sexe-approprié, pour les garçons et les filles.
- h. Des dispositions et des procédures doivent être mises en place pour veiller à ce que les règles soient respectées et que des limites appropriées soient maintenues.
- i. La fourniture d'arrangements de couchage appropriés et adéquats doit être assurée avant le voyage.
- j. Les aires de couchage des garçons et des filles devraient être séparées et supervisées par deux adultes du même sexe que le groupe supervisé.
Si, en cas d'urgence, un adulte estime nécessaire d'être dans les zones de couchage d'un enfant sans qu'un autre adulte soit présent, il doit immédiatement informer un autre adulte dans un poste de responsabilité.

TRANSPORT

- a. Lorsque vous transportez des enfants ou des jeunes, il devrait toujours y avoir deux adultes dans chaque véhicule. La responsabilité du conducteur doit être axée sur les conditions routières. Ils ne peuvent pas conduire en toute sécurité et assurer la surveillance des enfants en même temps.

- b. ***Pourquoi on ne peut pas utiliser des fourgonnettes à 15 passagers?*** L'utilisation de fourgonnettes de 15 passagers ne sont pas approuvées pour une utilisation dans les événements parrainés par l'église et l'école par l'assurance de Adventist Risk Management.
- Il est temps de vous débarrasser de vos camionnettes de 15 passagers
<https://adventistrisk.org/fr-us/safety-resources/solutions-newsletter/2016/september/it-s-time-to-get-rid-of-your-15-passenger-vans>
 - Alternative À La Camionnette De 15 Passagers
<https://adventistrisk.org/fr-us/safety-resources/solutions-newsletter/2017/june/alternatives-to-15-passenger-vans>

Autres ressources:

<https://adventistrisk.org/fr-us/safety-resources/pathfinder-safety>

- Alternative À La Camionnette De 15 Passagers
<https://adventistrisk.org/fr-us/safety-resources/solutions-newsletter/2017/june/alternatives-to-15-passenger-vans>
- Fourgonnettes à 15 places : Les risques et autres solutions
<https://adventistrisk.org/fr-us/safety-resources/solutions-newsletter/2017/september/15-passenger-vans-the-risks-and-the-alternatives>